



Forum Défis Sud 2 - 19 avril 2013

Débat 'Hors-Champ' / Initiatives non planifiées
***Gestion communautaire AEP dans les
quartiers périphériques de Kinshasa***

Martin LEMENAGER - AFD

développeur d'avenirs durables



Soutenir des projets AEP dans des quartiers périphériques d'un pays en crise

Gestion communautaire AEP à Kinshasa

> Film d'intro



1.1 Welcome to RDC !

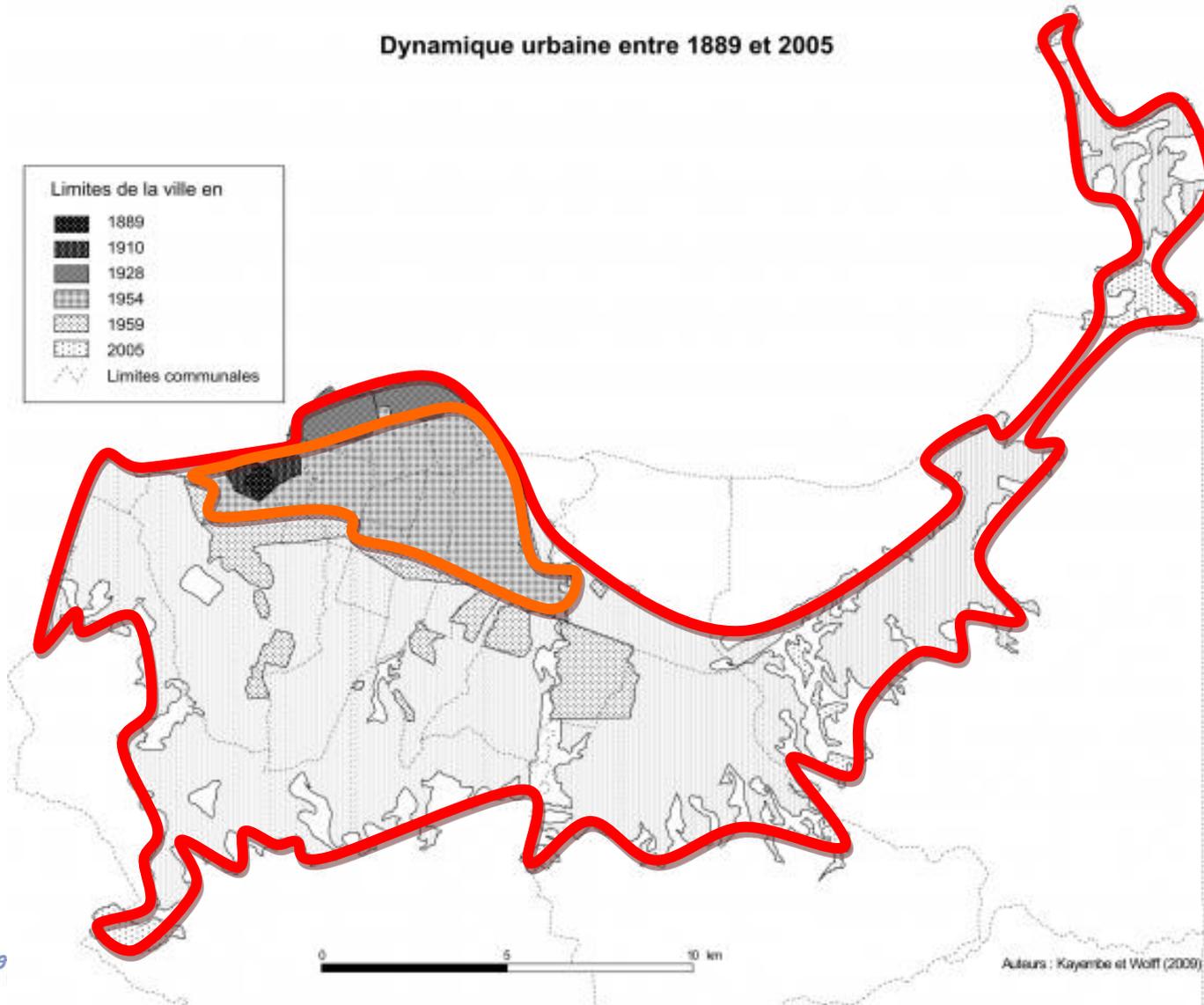
- Population de la RDC : +/- 70M personnes
une forte croissance démographique et urbaine
- Un pays vaste comme l'Europe occidentale
- Un PMA : dernier au classement IDH,
un PIB en chute libre depuis 1990
- Un taux d'accès à l'eau très bas : 45%
40 M personnes n'ont pas d'accès
- Des conditions sanitaires mauvaises :
mortalité infantile élevée (150/1000),
choléra endémo-épidémique
- Un Etat fragile en situation post-conflit :
 - Arrêt de l'aide internationale depuis 1990
 - Conflits armés : 1994->1997, 2003->2006?
 - Faiblesse des institutions et de la gouvernance
 - Dysfonctionnements des opérateurs en charge de l'AEP : Regideso (urbain) et SNHR (rural)



1.2

Kinshasa : record du monde du taux de croissance urbaine (estimations 1950-2025)

Dynamique urbaine entre 1889 et 2005



De 100 000
hab. en 1945
... à ...
+/- 10 millions
aujourd'hui !

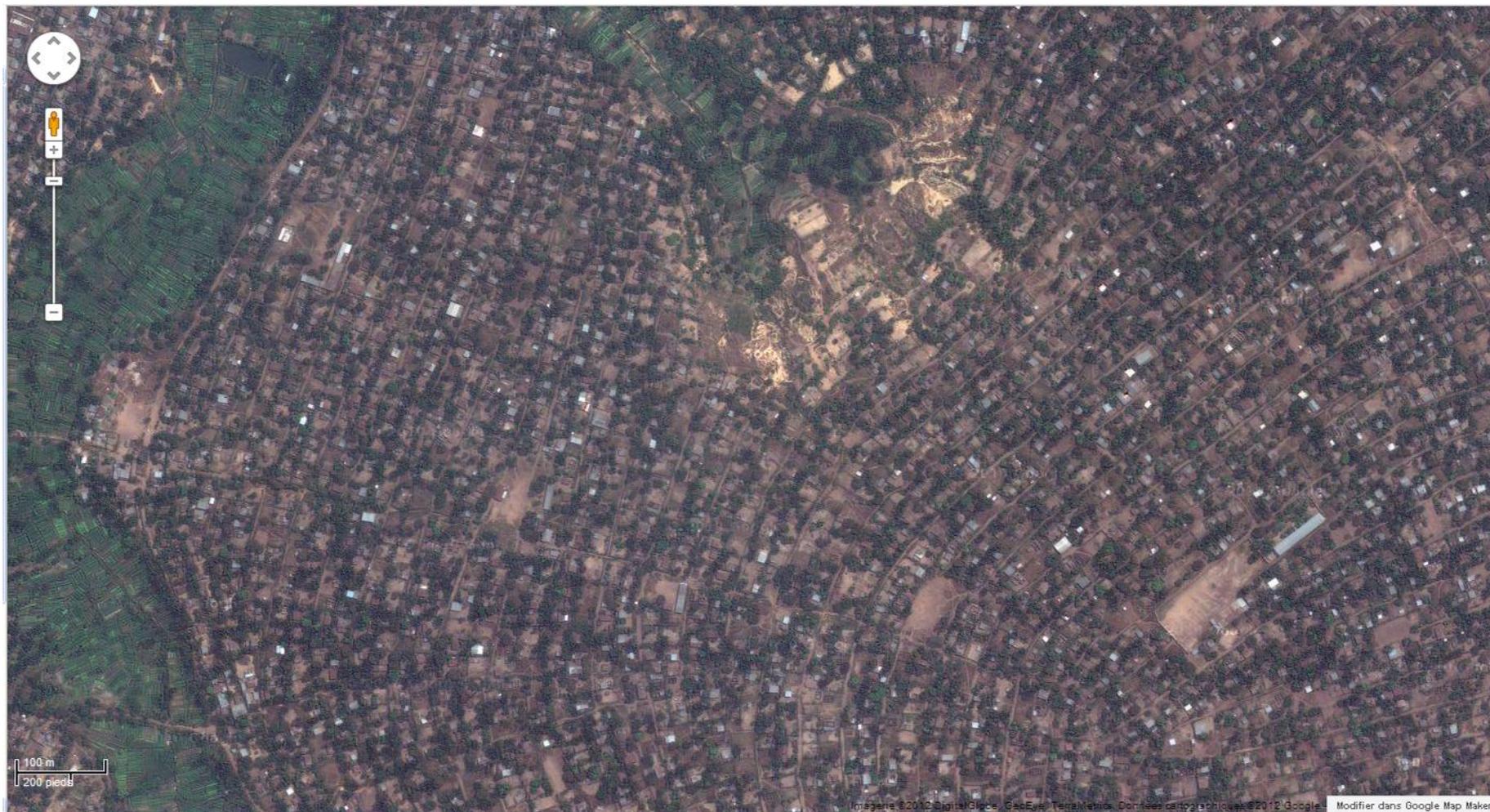
1.3

Centre ville de Kinshasa (La Gombe)



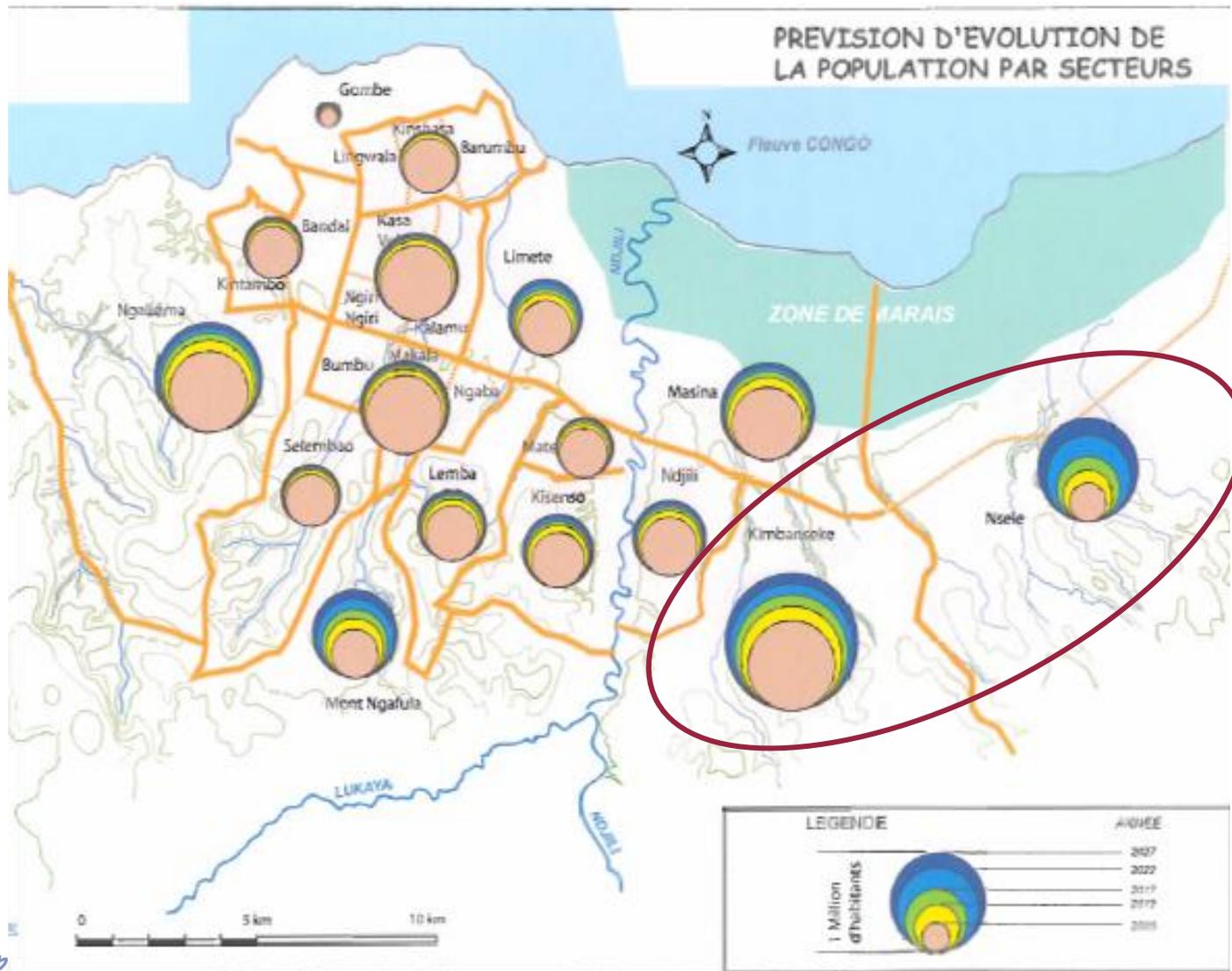
1.4

Quartier de Kimbenseke – périphérie de Kinshasa



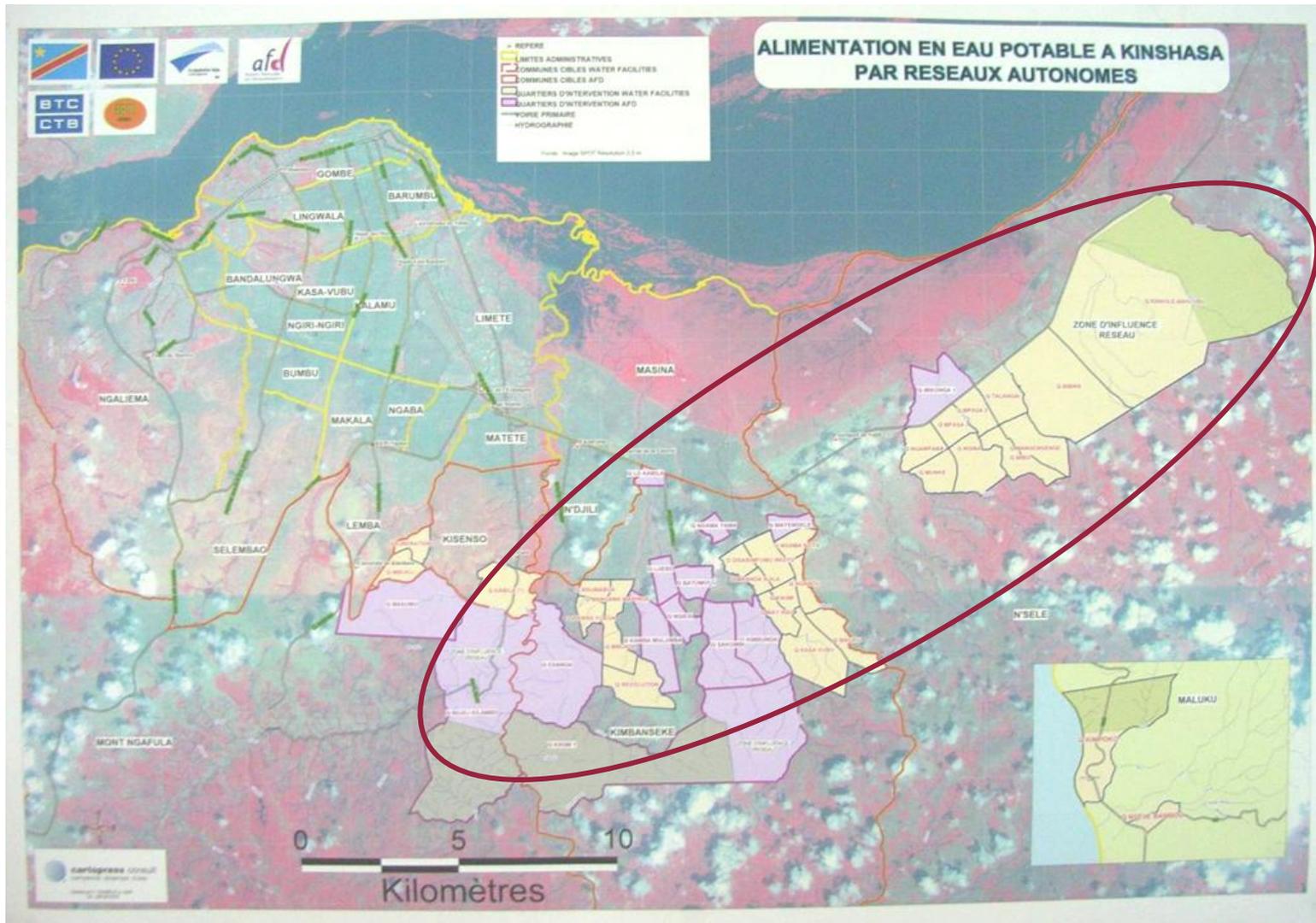
1.5

Kinshasa: extension de la population



2.1

Localisation des quartiers ciblés



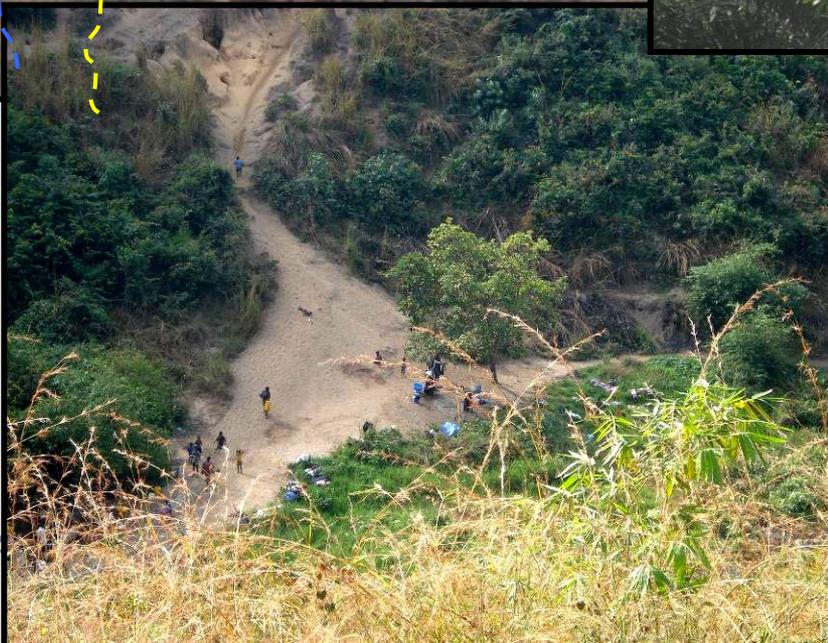
- La plupart des interventions en RDC concernent :
 - le **milieu urbain**, avec la **REGIDESO** (Banque Mondiale) et
 - le **milieu rural** : points d'eau (programme villages et écoles assainis - UNICEF& DFID)
- Exode rural + croissance démographique rapide + migrations non contrôlées =
> larges zones périurbaines fortement peuplées sans service
 - Parcelles officiellement distribuées à la population mais non viabilisées
 - Exclues de la plupart des services collectifs : transport, écoles, centres de santé, etc.
- Des zones « hors champ » :
 - Hors schéma d'aménagement urbain
 - Hors portée du service 'conventionnel' d'eau potable
 - Des outils de planification qui sont de toute façon à remettre à jour ... et surtout ... à appliquer
 - *SD Urbain* : consultant tout juste recruté pour l'étude SOSAK
 - *SD AEP* : date de 2006

Conditions d'approvisionnement avant projet dans ces quartiers

- **Topographie et corvée d'eau** : Habitat sur des collines séparées par des vallées encaissées => l'approvisionnement en eau quotidiens est une corvée permanente assurée par les femmes et les enfants (=> non scolarisation, risques de viols...)

- **De graves difficultés d'approvisionnement en eau potable** :
 - Approvisionnement en eau brute à partir de sources ou de ruisseaux éloignés qui coulent dans les dépressions,
 - Au près d'intermédiaires proposant un coût très élevé de l'eau, ou
 - Au près de points d'eau aménagés dont la fréquentation est saturée.

- **Contexte de pauvreté des quartiers défavorisés** : populations plus pauvres qu'en centre ville :
 - Consommation d'eau / hab. faible
 - Faible capacité à investir dans des branchements
 - Incertitude sur le paiement des factures



développeur d

Comment intervenir de la façon la plus adaptée et efficace?

Comment intervenir dans ce type de quartiers défavorisés et abandonnés par l'Etat?

Quelles sont les technologies à promouvoir ?

Où faire passer les réseaux?

Quel est le montage institutionnel le plus adapté ?

=> Des technologies simplifiées mais performantes pour limiter les coûts d'investissement et d'exploitation

Comment intervenir sans interlocuteur étatique?

- **En 2007, période de l’instruction du projet par l’AFD, la REGIDESO est minée par la corruption :**
 - Opérateur public défaillant : 30% des 98 centres d’exploitation en état de fonctionnement (à peu près)
- **Pas de cadre politique et institutionnel dans le secteur de l’eau :**
 - Pas de contrepartie nationale
 - Uniquement CNAEA -Comité National pour l’Eau et l’Assainissement : très faible malgré les soutiens
- **Des conditions de réalisation de projet inhabituelles pour l’AFD :**
 - Maitrise d’Ouvrage Déléguée du projet confiée à la CTB (les Belges)
 - La CTB a signé avec CNAEA et REGIDESO un protocole d’accord -> écarter la REGIDESO
 - ONG locale forte : ADIR, qui assure le rôle du maître d’œuvre et l’animation communautaire

4.1

Le programme d'accès à l'eau des populations les plus défavorisées dans la périphérie de Kinshasa et du Bas Congo (PILAEP)

- Objectif : développer des « minis » réseaux d'alimentation en eau de communes non desservies par la REGIDESO et qui ne doivent pas l'être à moyen terme
- Partenaires : Coopération belge (CTB), Union Européenne, DFID et AFD, en partenariat avec l'ONG congolaise ADIR.
- Pour l'AFD :
 - Un projet démarré en 2008, dont les derniers travaux sont en cours
 - Montant : 8 M€
 - Mise en place de 15 « mini-réseaux » de distribution d'eau potable autonomes dans des quartiers périphériques de Kinshasa et des villes secondaires du Bas Congo, pour alimenter environ 220 000 personnes en eau potable. Chaque réseau couvre en moyenne 15-20 000 personnes.
 - Gestion communautaire avec la méthodologie d'appui qui va avec.
- Localisation : superposition des réseaux aux zones administratives des quartiers
- UE et Belgique : 16 réseaux tous terminés (320 000 pers. desservies) ; DFID : en cours

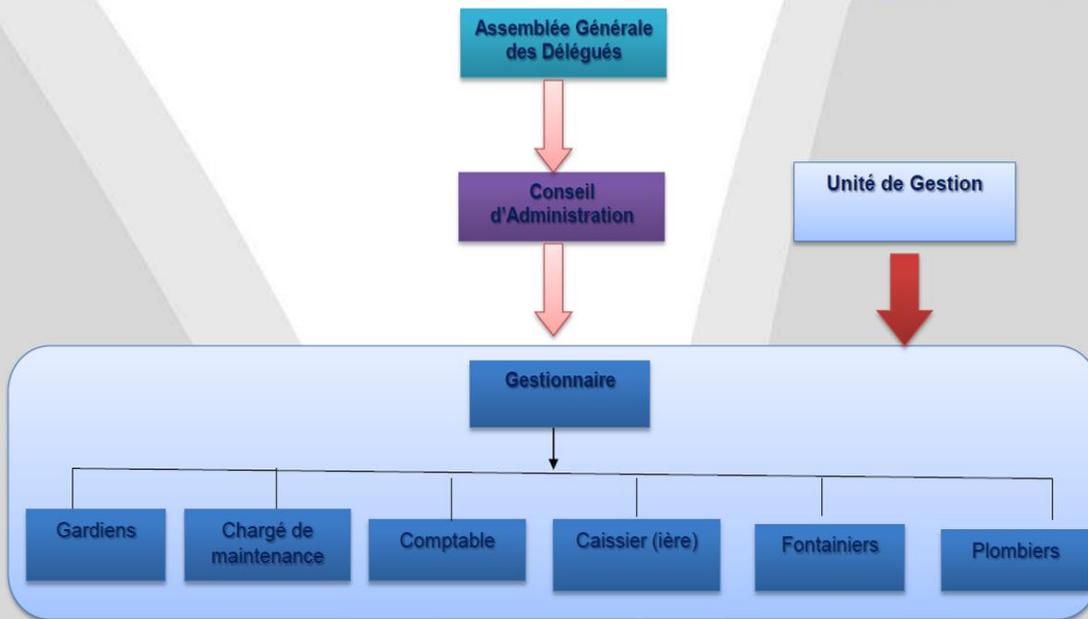
4.2

Un modèle de gestion adapté au contexte post-crise

- Méfiance de la population vis-à-vis de tout ce qui vient de l'Etat
- Gestion du réseau confiée à une association d'usagers, appelée **ASUREP**, composée de ~30 personnes salariées



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES ASUREP



- Les ménages d'une rue élisent un représentant qui siège à l'Assemblée Générale (AG) de l'ASUREP
- L'AG élit un Conseil d'Administration (7 pers., indemnités par des jetons de présence)
- Le CA recrute l'Unité de Gestion : 5-6 salariés + les fontainiers nécessaires, en charge de l'exploitation, la maintenance et la collecte des recettes: gestionnaire, comptable, mécanicien, fontainier.
- Tous sont des habitants du quartier, en majorité des femmes

4.3

Un modèle de gestion adapté au contexte post-crise : ASUREP formelles et formées

- Fonctions :
 - Gestion financière et comptable des mini-réseaux (détermination du prix, perception des recettes, tenue des comptes, etc.) ;
 - Gestion opérationnelle (réparations, heures d'ouverture, etc.) ;
- Volet juridique fort : **ASUREP sont propriétaires des ouvrages** et sont souveraines et autonomes
- **Statut juridique** d'ASBL et établissement d'utilité publique (loi n°4 - 20/7/2001): pas d'impôts ni de taxes
- **Protections juridiques** mises en place fortes pour éviter les comportements « prédateurs » (en pratique, les mini-réseaux dégagent d'importants bénéfices).
- ASUREP **formées** au cours du projet: formations technique, comptable, informatique, juridique + suivi rapproché par l'ONG ADIR

4.4

Un niveau de service adapté à la demande

- Chaque réseau est autonome
- Il couvre environ 20 000 usagers, sous un mode de desserte simplifié : 1 forage, 1 château d'eau, 1 réseau ramifié de bornes fontaines - pas de branchements privés :
 - 1 forage à 100 – 150 m + groupe électrogène
 - 1 réservoir surélevé ;
 - 1 réseau + des BF
 - 12 à 15 bornes-fontaines (1 / 1000 hab.) ;
 - Des branchements particuliers dans les écoles et les centres de santé ;
 - Dimensionnement : 20 l/jour/pers (horizon 10 à 20 ans)
- Niveau de service : bornes-fontaines situées à un maximum de 250 m des populations visées, à horaires fixes et paiement au volume
- Il s'agit d'une technologie simple, peu coûteuse (investissement ~20 \$/bénéficiaire), et d'un niveau de service adapté à la demande locale et à sa capacité à payer

L'intérêt novateur du projet : pas dans une nouvelle technologie, mais dans le choix de la bonne technologie au regard des capacités locales des gestion et de la demande solvable



La contribution à l'émergence d'un nouveau modèle de gouvernance ?

Quelle est la valeur ajoutée communautaire? En quoi l'introduction d'une gestion communautaire apporte des résultats différents d'autres actions comparables?

A priori, la gestion communautaire fonctionne (évaluation réalisée en 2012 sur projet UE-CTB) :

- Les ASUREP ont amélioré leur méthode de gestion du service
- Elles constituent une épargne importante
- Elles sont capables de prendre des décisions transparentes et démocratiques sur l'utilisation des fonds

Les ASUREP deviennent des acteurs locaux dans leur communauté et développent des capacités de maîtrise d'ouvrage locale

- Création de compétences locales
- Renforce les prises de responsabilités des acteurs locaux
- Organisations démocratiques et représentatives

Mais il faut être conscient des risques de récupération politique, des risques de prise de contrôle par les « leaders » locaux !

- Accompagnement post-réalisation nécessaire : Appuyer un stratégie de sortie de projet permettant de renforcer les ASUREPS sur quelques années au démarrage
 - Pas toujours possible si le projet prend du retard
- Autonomie d'exploitation (forage, groupe électrogène) et de gestion à conserver grâce à l'épargne
- Pas encore d'ancrage dans une institution nationale
 - Quid d'une réelle appropriation du modèle par les autorités nationales?
 - Mention de la gestion communautaire dans le DSCR
 - Alternative mini réseaux pour l'urbain mentionnée dans le Code de l'Eau en cours d'adoption
 - Mais pas de programmation nationale pour le secteur de l'eau potable
- Dispositif de régulation à mettre en place. Suivi-évaluation des performances techniques et financières
- Fédération des ASUREPS à formaliser (en cours)